



Invitation petit-déjeuner conférence

## **RGPD 1 an après : quels contrôles pour quelles sanctions ?**

---

Le règlement européen sur la protection des données personnelles (**RGPD**) s'applique **depuis le 25 mai 2018** sur tout le territoire de l'Union européenne.

Depuis cette date, les organismes qui traitent des données à caractère personnel sont censés être en conformité avec ce règlement.

**Les manquements au règlement, constatés par la CNIL dont les pouvoirs ont été renforcés, peuvent entraîner des sanctions pouvant atteindre 4% de leur chiffre d'affaires annuel.**

Le premier anniversaire de l'application du RGPD est l'occasion de **présenter concrètement la logique de contrôle et de sanction de la CNIL, ainsi que partager nos réflexions sur une sélection de mises en demeure et de sanctions pécuniaires.**

---

Intervenants :

Cyril Corcos, IT security consultant, Senior Counsel (Magellan Consulting)  
Laure Marolleau, avocate au barreau de Paris, Counsel (Soulier AARPI)

Date :

Le 21 mai 2019

Heure :

De 9h à 10h30

Accueil et petit déjeuner à partir de 8h30

Lieu :

Cabinet SOULIER AARPI  
34 Quai Charles de Gaulle  
69006 Lyon

Inscription obligatoire et gratuite  
avant le 20/04/2019  
par email à [m.bulgari@soulier-avocats.com](mailto:m.bulgari@soulier-avocats.com)